

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82-329 du 7 octobre 1982

chargeant la Camarade Valentine GANGBO  
3ème Vice-Président du Comité  
Permanent de l'Assemblée Nationale  
Révolutionnaire, de l'intérim du Président  
de la République pour compter du 7 Octobre  
1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de  
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, notamment  
son article 64,

VU le décret N°82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- En application de l'article 64 de la Loi Fondamentale,  
la Camarade Valentine GANGBO, 3ème Vice-Président du Comité Permanent  
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Prési-  
dent de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat pour compter  
du 7 Octobre 1982 et dès le départ de la Délégation Présidentielle.

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où  
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 7 Octobre 1982

par le ~~Président~~ de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 CPC 6 PPC 2 ANR 6 SGG 4 IGE 4 SPD 2  
autres Ministères 21 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-  
FASJEP 4 BN-DAN 4 Cab.Mil 2 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.--